

Exploitation des chemins de fer—Loi

M. Douglas: Le député demande si je ne veux pas qu'ils rentrent au travail. Je veux qu'ils reprennent le travail et le meilleur moyen d'y arriver est de les traiter équitablement et de leur donner un salaire juste; le présent bill ne le fera pas.

Le ministre a parlé de vente aux enchères. Nous ne parlons pas de vente aux enchères. Nous ne parlons pas de 55c.; c'est ce que demandent les employés; les sédentaires ont dit qu'ils seraient prêts à rentrer au travail pour une augmentation de 10.8 p. 100 en 1973 et en 1974. C'est certes le moins qu'on puisse leur donner.

Je suis d'accord pour dire que la Chambre des communes ne peut pas débattre la sécurité d'emploi ni le régime de pensions. C'est trop compliqué. Nous pourrions discuter ces questions en comité permanent de la Chambre à une date ultérieure. En légiférant, nous avons la responsabilité d'adopter un montant acceptable pour ces hommes.

Je ne suis pas d'accord avec le très honorable représentant de Prince-Albert qui a parlé de tentative de faire chanter la Chambre mais je pense que les représentants officiels des syndicats des employés sédentaires avaient tout à fait raison de dire au gouvernement avant que le bill ne soit adopté quelle attitude ils prendraient et de dire qu'ils sont tout à fait sûrs qu'ils ne peuvent pas vendre les dispositions de ce bill à leurs syndiqués. Ils n'auraient pas été justes envers nous ni envers le peuple canadien s'ils n'avaient pas exprimé leurs vues.

Je rappelle au ministre du Travail que ce n'est pas une question d'enchères. Il s'agit de trouver un montant qui soit non seulement juste et équitable mais également acceptable. On peut mener un cheval à l'abreuvoir mais on ne peut pas le forcer à boire; comme John L. Lewis l'a dit au président Roosevelt il y a de nombreuses années, on ne peut pas extraire du charbon avec des baïonnettes. On ne peut pas obliger des hommes à travailler contre leur volonté. Depuis qu'Abraham Lincoln a libéré les esclaves, personne sur ce continent n'a été forcé de travailler contre sa volonté.

● (2240)

Notre service ferroviaire est essentiel à tel point que le Parlement ordonne le retour au travail. Si nous devons le faire, alors faisons-le d'une façon qui soit acceptable non seulement pour les cheminots, mais pour l'ensemble du peuple canadien.

Je tiens à dire au ministre du Travail et au ministre des Transports qu'un jour viendra où ils regretteront leurs discours d'aujourd'hui, où le parti libéral les déplorera. Non seulement les employés en cause estiment-ils que l'offre qui leur est faite est trop peu élevée, mais le pays en juge de même. Lisez les éditorialistes, lisez les rapports qui nous arrivent de tous les coins du pays: ils révèlent que le public est convaincu que ces hommes sont traités chichement et qu'on demande au Parlement de recourir à son autorité pour imposer un règlement injuste.

Je rappellerai au ministre des Transports, qui nous a dit ce matin que nous ne pourrions modifier la mesure en cours d'étude, que nous n'y changerons rien en comité plénier. Le président du Conseil privé se rappellera qu'en 1966 le très honorable Lester B. Pearson présentait une mesure législative semblable ordonnant le retour au travail. Il a fait certaines propositions, mais la Chambre lui ayant signalé en séance ordinaire comme en comité plénier que le chiffre était inacceptable et injuste, le gouvernement présentait alors un amendement pour le hausser. Résultat? La mesure fut adoptée, puis acceptée par les travailleurs.

[M. Railton.]

Si le gouvernement est disposé à accepter le chiffre de 10.8 p. 100 que nous proposons pour chaque année, je crois que la Chambre adoptera la mesure. Le pays fera de même et, ce qui importe encore plus, les travailleurs l'accepteront et retourneront au travail. Voilà donc la tâche principale qui incombe à la Chambre: proposer un règlement que les travailleurs acceptent.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, ce débat très important semble vouloir se prolonger d'une façon regrettable, mais la situation existe quand même. Au fait, nous avons été convoqués pour régler une situation d'urgence. Cependant, après avoir entendu les remarques du ministre du Travail (M. Munro), il m'incombe de prendre la parole afin de préciser certains points qui ont été soulevés.

Monsieur le président, au moment où nous avons reçu notre convocation, alors que la grève tournante était devenue une crise nationale, on parlait des provinces Maritimes isolées, on parlait d'industries qui ne pouvaient plus se ravitailler. Qu'est-il advenu? On nous a convoqués ici pour dire à 56,000 travailleurs: Les négociations ont échoué, la médiation a échoué, l'arbitrage a à son tour échoué, et maintenant vous allez retourner au travail. Et à quelles conditions? Aux conditions que le gouvernement lui-même a fixées dans le projet de loi.

Le ministre du Travail semble avoir oublié que ce n'est pas le Parlement qui a établi le taux à 30c. ou le pourcentage à 5 ou 3 p. 100. Le ministre du Travail devrait savoir que ce n'est pas les députés qui ont incorporé cette disposition dans le bill, mais bien lui-même et les hauts fonctionnaires.

Monsieur le président, le gouvernement admettait de ce fait le pouvoir du Parlement d'amender ce bill, de l'améliorer, parce que le but du Parlement, c'est de donner justice dans ce pays et, par conséquent, nous soutenons que nous avons le droit d'amender ce projet de loi.

Si l'argumentation du ministre du Travail était logique et conforme à la procédure, cela signifierait que le Parlement n'a pour seul pouvoir que de dire aux ministres ou au gouvernement: Oui, nous approuvons tout à fait votre projet de loi. Or, si tel était le cas, le Parlement ne serait plus démocratique, le député ne représenterait plus les intérêts réels des travailleurs canadiens, y compris les cheminots, et cela signifierait que nous perdons totalement notre temps.

Monsieur le président, le ministre voudrait bien que le Parlement approuve totalement les échecs de la médiation, de la négociation et de l'arbitrage. Or, ce que feront les autres partis, je sais que, pour notre part, nous sommes ici non seulement pour faire retourner 56,000 travailleurs au travail, mais pour défendre une idéologie à laquelle nous croyons fermement, à savoir que chaque citoyen canadien ait le droit de vivre honorablement, de gagner sa vie et de travailler à des conditions salubres et acceptables. Et si les mécanismes de renouvellement de la convention collective, la médiation et l'arbitrage ont échoué, cela signifie non pas que ces travailleurs ont voulu exagérer, mais simplement que ces mécanismes sont dépassés, ne répondent plus aux besoins du monde du travail, et qu'il est extrêmement urgent de moderniser le mécanisme des négociations afin que le Parlement ne soit plus dans une situation comme celle de ce soir.